

1.1 Communes et établissements publics de coopération intercommunale

La carte communale est restée assez stable pendant de longues années, hormis au début des années 70 avec la loi Marcellin qui a contribué à réduire d'environ 1 300 le nombre de **communes**. La loi du 16 mars 2015 relative à « l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes » marque le début d'un grand mouvement de regroupement (environ 1 700 communes de moins en quatre ans) ► **figure 1**.

Depuis 2010, la majorité des communes nouvelles issues de regroupements sont concentrées dans le quart nord-ouest de la France ► **figure 2**, en particulier dans la Manche ou le Maine-et-Loire. Quelques communes nouvelles se situent dans le sud du Massif central et dans les départements alpins. Le nord-est et le sud de la France ne sont quasiment pas concernés.

Le fait intercommunal prend véritablement son essor avec la loi de février 1992 créant les « communautés de communes » et les « communautés de villes ». Il s'agit alors de groupements de communes à fiscalité propre dont les compétences reposent prioritairement sur le développement économique et l'aménagement du territoire.

De 1993 à 2010, le nombre d'intercommunalités croît assez régulièrement dans le contexte de la loi de juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale. Ainsi, alors que 469 **établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre** existaient en 1993, le maximum est atteint en 2010 avec 2 611 groupements ► **figure 3**.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) de 2014 et celle portant nouvelle

organisation territoriale de la République (NOTRe) de 2015 aboutissent à réduire fortement le nombre d'EPCI à fiscalité propre en incitant les groupements faiblement peuplés à s'associer pour renforcer les coopérations et mutualisations. En 2020, il n'existe plus que 1 254 EPCI à fiscalité propre ► **figures 4**, contre plus de 2 500 en 2012, mais ils regroupent la totalité des communes, hormis les quatre îles mono-communales que sont Bréhat, Ouessant, Sein et Yeu. Par comparaison, en 1996, il y avait autant d'EPCI qu'en 2020 mais ils ne regroupaient alors que 37 % des communes et environ 45 % de la population.

Depuis les années 2010, les formes juridiques de groupements à fiscalité propre sont globalement stabilisées. Les compétences sont plus ou moins étendues selon la nature juridique.

Les communautés de communes ont sept compétences obligatoires : aménagement de l'espace, actions de développement économique (dont promotion du tourisme), gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, gestion des aires d'accueil des gens du voyage, collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, assainissement des eaux usées, eau (traitement, adduction, distribution). Les compétences eau et assainissement leur ont été confiées début 2020.

En plus de ce socle commun, les **communautés d'agglomération** sont compétentes pour tout ce qui concerne la politique de la ville et le logement. Les **communautés urbaines** ont également des compétences en matière scolaire et culturelle. Enfin, les **métropoles** disposent d'une quarantaine de compétences obligatoires qui touchent à la voirie, aux transports et à l'environnement, auparavant du ressort des départements ou des régions. ●

► Définitions

Un **établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre** regroupe des communes pour l'exercice de leurs compétences autour d'un projet de développement local. Les EPCI à fiscalité propre regroupent les communautés de communes (CC), les communautés d'agglomération (CA), les communautés urbaines (CU) et les métropoles. Ils disposent du pouvoir fiscal de lever l'impôt.

Commune, communauté d'agglomération, communauté urbaine, métropole : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- *Les collectivités locales en chiffres*, édition 2020, DGCL, mai 2020.
- « Entre 2019 et 2020, stabilité du nombre de groupements à fiscalité propre et de communes mais recul de 5 % du nombre de syndicats », *Bulletin d'information statistique (BIS)* n° 143, DGCL, mai 2020.
- « Dix ans après la loi de réforme des collectivités territoriales, 34 970 communes dont 774 communes nouvelles », *Bulletin d'information statistique (BIS)* n° 130, DGCL, mars 2019.

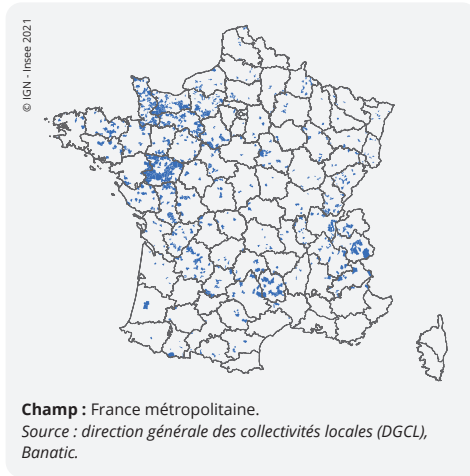
► 1. Nombre de communes en France depuis 1968 au 1^{er} janvier de l'année

	1968	1975	1999	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de communes	37 823	36 407	36 679	36 681	36 658	35 885	35 416	35 357	34 970	34 968

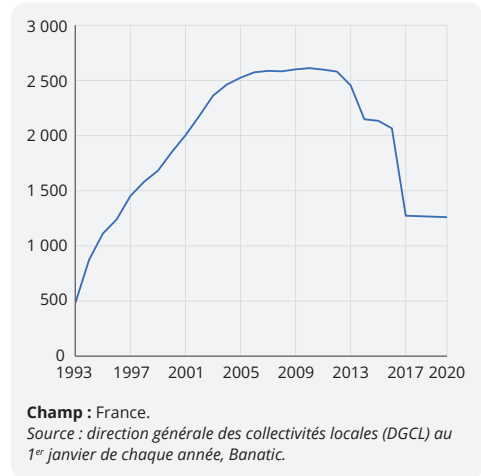
Champ : France.

Source : Insee, code officiel géographique.

► 2. Communes nouvelles créées depuis 2010



► 3. Nombre de groupements de communes à fiscalité propre



► 4. Répartition des groupements selon le nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2020

	Nombre de groupements				Total EPCI à fiscalité propre	Population
	Métropoles	Communautés urbaines	Communautés d'agglomération	Communautés de communes		
Moins de 5 000 habitants	///	///	///	4	4	18 432
De 5 000 à moins de 15 000	///	///	///	339	339	3 160 673
De 15 000 à moins de 30 000	///	///	1	431	432	9 402 578
De 30 000 à moins de 50 000	///	///	18	182	200	7 694 590
De 50 000 à moins de 100 000	///	2	111	39	152	10 489 121
De 100 000 à moins de 300 000	7	9	87	2	105	16 953 719
300 000 habitants ou plus	14	3	5	///	22	20 298 492 ³
Ensemble	21	14	222	997	1 254	///
Population regroupée¹ (en millions)	18,0	3,1	23,4	22,1	68,0²	///
Nombre de communes regroupées	903	658	7 461	25 883	34 964²	///

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

¹ Population totale légale en vigueur en 2020 (millésimée 2017). À la différence de la population municipale, la population totale comprend des doubles comptes dès lors que l'on s'intéresse à un ensemble de plusieurs communes.

² Bien qu'elle soit une collectivité territoriale, la métropole de Lyon est ici prise en compte dans le nombre de communes et dans le nombre d'habitants couverts par un EPCI à fiscalité propre car elle en exerce les compétences.

Note : EPCI : établissement public de coopération intercommunale.

Lecture : les 21 métropoles regroupent 18 millions d'habitants et 903 communes.

Champ : France.

Source : direction générale des collectivités locales (DGCL), Banatic.